



## **Déclaration d'Hyderabad (2010)**

Ce fichier PDF contient un extrait de la publication *Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-10): Rapport final*.  
(Genève : UIT, 2010).

Ces extraits ont été préparés par le Service de la bibliothèque et des archives de l'UIT à partir du texte imprimé d'origine/d'un fichier électronique officiellement produit.

## ANNEXE B

**DECLARATION D'HYDERABAD**

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Hyderabad, 2010)

*déclare ce qui suit*

1 L'accès aussi large que possible aux télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) est essentiel pour le développement collectif de l'humanité sur les plans, économique, social et culturel, ainsi que pour l'édification d'une société mondiale de l'information. Cet accès ouvre de nouvelles possibilités d'interaction entre les êtres humains, de partage des connaissances et des compétences spécialisées, de transformation des vies humaines et de contribution au développement dans le monde.

2 Il convient de tirer pleinement parti de ces possibilités, afin d'encourager le développement durable, de réduire la pauvreté, de créer des emplois et de réduire la vulnérabilité, en particulier celles des populations défavorisées et marginalisées, y compris les femmes, les enfants, les populations autochtones et les personnes handicapées.

3 L'accès généralisé aux services et applications de télécommunication/TIC ouvre de grandes perspectives à la modernisation des services gouvernementaux et des services publics utilisant les TIC, par exemple dans les secteurs des soins de santé et de l'éducation.

4 Avec la mise en œuvre des Plans d'action de Buenos Aires (1994), de La Valette (1998), d'Istanbul (2002) et de Doha (2006), l'UIT, en collaboration avec ses partenaires dans le domaine du développement et d'autres parties prenantes, a accompli d'importants progrès en vue d'améliorer l'accès universel et de donner forme à la toute nouvelle société mondiale de l'information.

5 L'accès aux télécommunications/TIC a progressé de manière spectaculaire dans le monde entier. Au cours de l'histoire, jamais aucune technologie n'a été adoptée aussi rapidement que le cellulaire mobile. De même, l'adoption du large bande a progressé sensiblement depuis la mise en œuvre de cette technique. Les progrès rapides dans l'utilisation des technologies large bande pour stimuler l'innovation et les nouveaux services devraient se poursuivre au cours des années à venir.

6 Néanmoins, la fracture numérique subsiste et est aggravée par les disparités de l'accès et des infrastructures large bande entre les pays et à l'intérieur des pays, en particulier entre les zones urbaines et les zones rurales. Le développement rapide des infrastructures de télécommunication/TIC dans les zones rurales et isolées, au moyen de technologies adaptées, est pour nombre de pays une priorité immédiate. Un autre problème est source de graves préoccupations pour de nombreuses administrations: l'absence d'infrastructures pour appuyer le développement des télécommunications/TIC dans les zones rurales, problème pour lequel il faut formuler des solutions appropriées et économiquement abordables.

7 L'accès large bande et l'utilisation de cette technologie, appuyés par des réseaux dorsaux nationaux solides, sont de plus en plus considérés comme des services essentiels qui doivent être mis à la disposition de tous, en vue de la création d'économies et de sociétés de l'information interconnectées.

8 Le déploiement de réseaux de télécommunication/TIC permet aux pouvoirs publics d'être mieux à même de fournir à leurs administrés des services d'administration publique en ligne, qui améliorent la transparence, la responsabilité, l'utilisation des ressources et l'accès aux services gouvernementaux, y compris la santé et l'éducation.

9 Les technologies large bande sans fil, en particulier, et les services et applications que ces réseaux rendent possibles, peuvent encourager la généralisation de télécommunications/TIC abordables et accessibles à tous.

10 Les réseaux de prochaine génération (NGN) sont à cet égard très prometteurs. Assurer la transition harmonieuse vers les réseaux NGN représente également un défi sur le plan de l'interconnectivité, de l'interopérabilité et de la qualité de service de bout en bout.

11 De même, le passage aux réseaux tout IP rend nécessaire le respect des politiques établies en matière d'attribution, l'élaboration de stratégies nationales appropriées et le renforcement des capacités, dans le contexte du passage du protocole IPv4 au protocole IPv6 et encourage le déploiement de l'IPv6, compte tenu des besoins régionaux ou nationaux.

12 Face à la demande accrue de fréquences radioélectriques, qui constituent une ressource limitée, la gestion efficace du spectre et le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique sont des questions d'une importance capitale pour les décideurs, les régulateurs, les radiodiffuseurs et les autres parties prenantes.

13 L'utilisation croissante d'applications TIC, la popularité des réseaux sociaux et l'avènement de "l'Internet des objets" fournissent aux usagers des services innovants et utiles, mais font qu'il est plus difficile d'instaurer la confiance et de maintenir la confidentialité et la confiance dans la disponibilité, la fiabilité, la sécurité et l'utilisation des télécommunications/TIC.

14 Il est possible d'apporter une solution à ces problèmes en encourageant la coordination et la coopération internationales en matière de cybersécurité, notamment par l'intermédiaire du Programme mondial cybersécurité de l'UIT (GCA), ainsi que l'élaboration de politiques publiques connexes et de mesures juridiques et réglementaires, y compris le renforcement des capacités, pour assurer la cybersécurité, sans oublier la protection en ligne des enfants et des femmes.

15 Dans le contexte de la convergence, les décideurs et les régulateurs continueront à promouvoir un accès généralisé et abordable aux télécommunications/TIC par le biais de la mise en place d'un environnement réglementaire et juridique équitable, transparent, stable, prévisible et non discriminatoire, propre à encourager la concurrence et la poursuite de l'innovation sur le plan des technologies et des services et à stimuler les investissements.

16 Assurer une formation aussi large que possible aux compétences de base dans le domaine des télécommunications/TIC et renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour le développement et l'utilisation des réseaux, applications et services de télécommunication/TIC permet tout un chacun d'accéder à l'information, aux idées et aux connaissances et d'y apporter sa contribution.

17 Les pays les moins avancés (PMA) sont confrontés aux problèmes les plus importants dans le domaine des télécommunications/TIC. La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Hyderabad, 2010) réaffirme sa détermination sur le plan international à répondre aux besoins spécifiques des PMA dans le domaine des télécommunications/TIC.

18 Les télécommunications/TIC peuvent contribuer pour beaucoup aux activités de surveillance des changements climatiques, à l'atténuation de leurs effets et à l'adaptation à leurs incidences négatives.

19 Les "TIC vertes" (TIC sans danger pour l'environnement) et les sources d'énergie renouvelables contribuent à préserver l'environnement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et en améliorant le niveau de vie. Il est aussi très important d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques prévoyant la mise au rebut des déchets électroniques.

20 Les télécommunications/TIC jouent un rôle capital dans la détection des catastrophes, l'alerte rapide, la planification préalable, les interventions et le rétablissement de la situation après une catastrophe. Les administrations doivent appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies propres à faciliter l'utilisation des télécommunications/TIC pour la gestion des catastrophes, compte tenu des avantages que présentent des systèmes de télécommunication/TIC interopérables, en particulier les radiocommunications.

21 Les régions ont présenté de façon condensée leurs besoins dans des initiatives régionales et les ont soumis à la conférence. On trouvera dans l'Annexe de la Résolution 17 (Rév.Hyderabad, 2010) de la présente conférence une description détaillée de ces initiatives régionales.

22 Il convient de renforcer la présence régionale de l'UIT et les commissions d'études du Secteur du développement des télécommunications (UIT-D) devraient continuer à contribuer à enrichir les connaissances mises à la disposition de la communauté internationale. La coopération entre les trois Secteurs de l'UIT devrait être encore renforcée.

23 Il conviendrait de renforcer les partenariats entre le secteur public et le secteur privé, afin d'examiner et de poursuivre la mise au point de méthodes nouvelles et innovantes de financement des projets de développement, en collaboration étroite avec des institutions internationales, régionales et nationales de financement et d'investissement.

24 Le Plan d'action d'Hyderabad constitue un tout qui encouragera le développement équitable et durable des réseaux et services de télécommunication/TIC. Il comprend des Questions attribuées aux Commissions d'études, cinq Programmes ainsi que des initiatives régionales qui traitent des besoins spécifiques des régions. Les cinq Programmes sont les suivants:

- Programme 1: Développement des infrastructures et des technologies de l'information et de la communication
- Programme 2: Cybersécurité, applications TIC et questions relatives aux réseaux IP
- Programme 3: Mise en place d'un environnement propice
- Programme 4: Renforcement des capacités et inclusion numérique
- Programme 5: Pays les moins avancés, pays ayant des besoins particuliers, télécommunications d'urgence et adaptation aux changements climatiques

25 Le présent Plan d'action d'Hyderabad est un instrument important et utile pour contribuer à la réduction de la fracture numérique.

26 La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Hyderabad, 2010) appelle les Etats Membres et les Membres de Secteur de l'UIT ainsi que les autres parties prenantes à contribuer au succès de la mise en œuvre du Plan d'action d'Hyderabad (PAH).